



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 17 février 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	13
Présents :	13
Suffrages exprimés :	13
<u>Vote :</u>	
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, Mme Nadine MEMIN-NICOULLAUD, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mmes Sylvie FABÀ, Sylvie BAZILLE, M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés :

Absents non excusés :

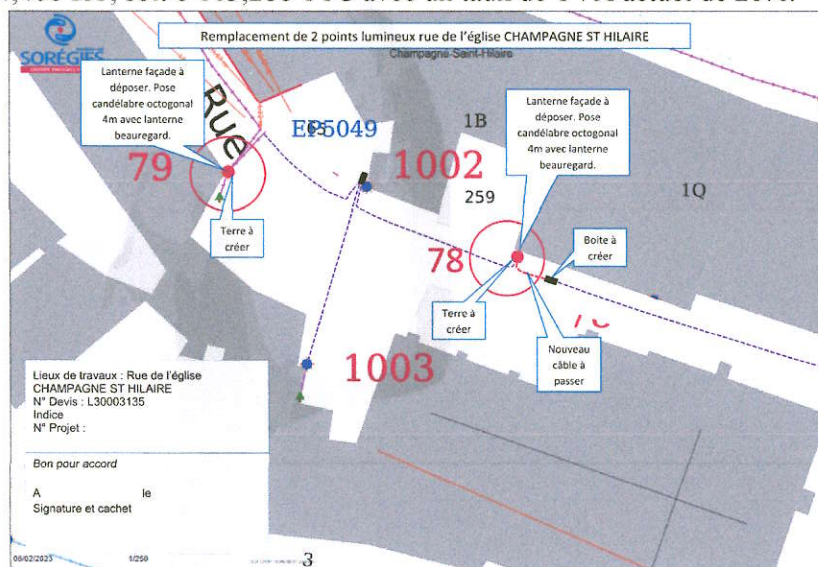
Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

7.6.1 Changement de l'éclairage rue de l'église

Nous avons deux lampadaires fixés au mur rue de l'église : un sur le hangar de la maison 1 route de Couhé pour laquelle nous entamons une procédure d'abandon et un second sur l'arrière de la maison « Chafaux », partie que nous devons démolir (nous avons le permis de construire qui prévoit cette démolition).

La Soregies nous fait une proposition par le devis n° L30003135 en date du 14 février 2023 afin d'installer deux candélabres en remplacement des lampadaires existants (voir plans ci-dessous) pour un coût total de 5 094,40€ HT, soit 6 113,28€ TTC avec un taux de TVA actuel de 20%.



AR Prefecture

086-218600526-20230307-20230307_EC_20-DE
Reçu le 07/03/2023

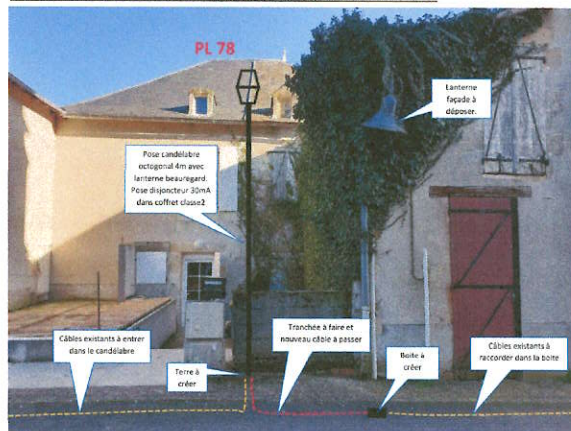
DÉLIBÉRATIONS

N°34/2023

1 route de Couhé :



L'arrière de la maison « Chaux » :



Le syndicat Energies Vienne subventionne les travaux à hauteur de 20% soit 670,02€ ainsi que sur le remplacement des lanternes pour un montant de 871,99€ soit un total de subvention 1 541,98€.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'AUTORISER à signer le devis de Soregies pour un coût total de 5 094,40€ HT
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande de subvention Syndicat Energies Vienne pour un montant total de 1 541,98€.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 07 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN

Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20230307-20230307_EC_20-DE
Reçu le 07/03/2023